



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

ACTE D'ENGAGEMENT (1)

A - Objet de l'acte d'engagement : Nettoyage de locaux, y compris la vitrerie accessible (nettoyage intérieur et extérieur) et remise en état des sols.

Le présent acte d'engagement correspond à l'offre de base en réponse au lot suivant :

Unique constitué de deux lots techniques et indissociables :
Lot technique N° 1 : Nettoyage des locaux y compris la vitrerie accessible et remise en état des sols
Lot technique N° 2 : Nettoyage de la vitrerie non accessible

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

● **B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire:**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à ses clauses,

⇒ **Le signataire :**

Candidat individuel, la société, le groupement

Le nom commercial et la dénomination sociale :

L'adresse de l'établissement :

Adresse du siège social (s'il est différent de l'établissement) :

Numéro SIRET :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :@.....

⇒ **S'engage :**

➤ **à exécuter les prestations faisant l'objet du marché du lot technique N°1 au prix forfaitaire annuel² suivant :**

Prix HT de la prestation de base (en lettres)	Prix HT en chiffres
Prix hors taxes annuel (en lettres) pour la tranche optionnelle ⁽³⁾ relative à la mise en place d'un processus de traçabilité dématérialisée (Cf. article 10 du CCTP)	

1 - Le candidat doit cocher les cases, compléter, renseigner et signer le présent acte d'engagement en réponse à l'offre de base étant rappelé qu'aucune variante n'est autorisée.

2 - du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

3 - L'acheteur public se réserve le droit de ne pas retenir la tranche optionnelle et d'imposer son propre suivi dématérialisé.

➤ à exécuter les prestations faisant l'objet du marché du lot technique N°2 au prix forfaitaire annuel suivant :

Prix HT en lettres	Prix HT en chiffres

Le prix ci-avant indiqué est décomposé conformément au D.P.G.F. annexé au présent acte d'engagement.

■ **B2 – Répartition des prestations entre les cotraitants lorsque le titulaire est un groupement conjoint (4) :**

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

● **B3 - Compte (s) à créditer (5)**

Nom de l'établissement bancaire :
 Numéro de compte :

● **B4 - Avance (article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :**

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

● **B5 - Durée et délai d'exécution**

⇒ La durée du marché est de un an à compter du **1^{er} octobre 2022**.
 ⇒ Une période de préparation d'un mois court à compter du **1^{er} octobre 2022** pour un démarrage des prestations effectif au **1^{er} novembre 2022** au plus tard.
 ⇒ Le marché est reconductible : NON OUI

C - Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

● **C1 – Signature du marché par le titulaire individuel :**

Nom, prénom et qualité du signataire (6)	Lieu et date de signature	Signature

● **C2 – Signature du marché en cas de groupement :**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : Conjoint OU Solidaire

4 - Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations entre eux.

5 - (Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

6 - Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire⁷ signataire du présent acte d'engagement :

- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement signataires du présent acte d'engagement :

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire ⁸	Lieu et date de signature	Signature

D - Identification et signature de l'acheteur.

- Désignation de l'acheteur : CENTRE HOSPITALIER Henri LABORIT
- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :
Mr VERDUZIER Christophe, Directeur du Centre Hospitalier Henri LABORIT
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :
Mr le Directeur des Affaires Financières, Économiques et Techniques du Centre Hospitalier Henri LABORIT.
370 Avenue Jacques Cœur
CS 10587
86021 POITIERS CEDEX
Adresse électronique : dset@ch-poitiers.fr
Téléphone : 05 49 44 57 15 **Télécopie** : 05 49 45 23 34
- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Mr le Trésorier des Établissements Hospitaliers de Poitiers
2 Rue de la Milétrie
CS 10581 – 86021 POITIERS Cedex
Téléphone : 05 49 38 37 00 **Télécopie** : 05 49 45 23 34
- Imputation budgétaire : Budget d'investissement.

⁷ - joindre les pouvoirs en annexe du présent document.

⁸ - Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

A : , le

Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

LOT TECHNIQUE N°1 comprenant l'entretien des locaux, les remises en état et l'entretien de la vitrerie accessible.

- LE TEMPS PROPOSÉ POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS DE RÉSULTAT
- DÉCOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

DÉSIGNATION DES SITES	Entretien des locaux	
	Nombre prévisionnel d'heures annuel	Prix forfaitaire HT annuel
AJI LE COSSY		
CENTRE PSYCHOTRAUMATOLOGIE		
CESAM & AFT		
CMP LABORIT		
CMP LUSIGNAN		
CSAPA CHATELLERAULT		
CSAPA POITIERS		
ESAPCE VIENNE		
MAISON DES ADOLESCENTS		
MOSAIQUE		
PAVILLON ADMINISTRATIF		
PAVILLON ADMINISTRATIF DSET		
PAVILLON COUSIN		
PAVILLON DIATKINE		
PAVILLON JANET		
PAVILLON LAGRANGE		
PAVILLON MINKOWSKI		
PAVILLON PINEL		
PAVILLON TOULOUSE		
PAVILLON VAN GOGH		
URC P. DENIKER		

•BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR DES PRESTATIONS PONCTUELLES HORS FORFAIT

NATURE DES PRESTATIONS	Coût horaire HT
Intervention sur devis pour nettoyage des locaux	

LOT TECHNIQUE N°2 comprenant l'entretien de la vitrerie non accessible

DÉSIGNATION DES SITES	Montant H.T.forfaitaire de la prestation
CECAT	
CENTRE SOCIAL CAFETERIA	
CESAM AFT	
CMP POITIERS	
CREATIV	
PAVILLONS DOLTO-RUETSCH	
MAISON DE LA RÉHABILITATION	
PAVILLON ADMINISTRATIF	
PAVILLON AMADEUS	
PAVILLON COUSIN	
PAVILLON DIATKINE	
PAVILLON DSET	
PAVILLON JANET	
PAVILLON LAGRANGE	
PAVILLON MINKOWKI	
PAVILLON PINEL	
PAVILLON PUSSIN	
PAVILLON TONY LAINE	
PAVILLON TOULOUSE	
PAVILLON VAN GOGH	
RESTAURANT DU PERSONNEL	

Fait à :..... Le :
Le Responsable de l'Entreprise
(cachet et signature)

A/ Engagement

Je soussigné(e).....
Nom du signataire :.....
Prénom :.....
Qualité :.....

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (articles 3-2-2 et 5-10 du CCAP).

M'ENGAGE, si je suis déclaré attributaire d'un ou plusieurs lots comportant une obligation d'insertion, à :
⇒ réserver, dans l'exécution du marché concerné, un nombre d'heures d'insertion au moins égal à celui indiqué dans le cahier des clauses administratives particulières (article 4.10.).
⇒ à prendre contact avec le référent clause d'insertion désigné à l'article 4.10.1.4 du CCAP, afin de préciser les modalités de mise en œuvre de la clause ;
⇒ à fournir au référent désigné par le Centre Hospitalier Laborit, au plus tard le 10 de chaque mois, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

B/ Modalités de réalisation de l'engagement

La mise en place de cette modalité d'insertion se fera en collaboration avec le référent désigné par le Centre Hospitalier Laborit.

Les coordonnées du facilitateur en charge du suivi de la clause d'insertion seront communiquées lors de la réunion de lancement.

L'engagement d'insertion peut être réalisé selon différentes modalités présentées ci-après.

(Vous devez cocher les options retenues) :

Option 1 - Je ne connais pas encore les modalités selon lesquelles je souhaite appliquer la clause d'insertion

Le choix des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion sera effectué après attribution du marché en relation avec le référent désigné par le Centre Hospitalier Laborit.

Je m'engage à informer le pouvoir adjudicateur des modalités choisies dans les 15 jours suivants la date de notification de ce marché.

Option 2 - Je connais les modalités selon lesquelles je souhaite mettre en place la clause d'insertion. Cochez ci-après la ou les modalités choisies :

1^{ère} modalité : le recours à la **sous-traitance** ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion

2^{ème} modalité : **la mise à disposition de salariés**

3^{ème} modalité : **l'embauche directe** par l'entreprise titulaire du marché

Signataire du prestataire

(signature et cachet)